

**À MARCIGNY**  
**« DES FLEURS POUR VOIR LA VIE EN COULEUR »**



**PARTICIPEZ À LA FÊTE EN VOUS INSCRIVANT AU CONCOURS DU**  
**FLEURISSEMENT D'ÉTÉ 2025**  
**ORGANISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ**

- Choisissez votre catégorie en cochant la case adéquate :
  - ☐ Maison avec cour ou jardin
  - ☐ Balcon, façade dans maison individuelle ou immeuble
  - ☐ Hébergement Touristique (Gîtes ruraux, chambres d'Hôtes)
  - ☐ Commerce

- Inscrivez votre Nom et Prénom :

|                |
|----------------|
| .....<br>..... |
|----------------|

- Inscrivez votre adresse et téléphone :

|                                  |
|----------------------------------|
| .....<br>.....<br>.....<br>..... |
|----------------------------------|

Portez votre bulletin de participation en Mairie (Période d'inscription **du 14 Avril**  
**au 31 mai 2025**).

Signature

# CONCOURS 2025 DES MAISONS FLEURIES

## RÈGLEMENT



La Municipalité organise un concours de fleurissement d'été dans le but d'embellir la Cité.

Le Concours est ouvert à tous les habitants de MARCIGNY à l'exception des entreprises horticoles.

**Les décorations florales doivent être impérativement visibles de la voie publique.**

Les candidats peuvent s'inscrire dans les catégories suivantes :

- Maison avec cour ou jardin
- Balcon, façade dans maison individuelle ou immeuble
- Hébergement touristique (Gîtes ruraux, Chambres d'hôtes), commerce ...

**Les inscriptions se font en Mairie du 14 avril au 31 mai 2025.** Lors de l'inscription, un bon d'achat (valeur 10,00 € T.T.C.) est remis à chaque participant. Muni de ce document, le bénéficiaire choisit les plants chez l'horticulteur suivant : Etablissements « LE TEMPS DES FLEURS », 1 rue Molle à MARCIGNY, **dernier délai le 7 juin 2025.**

Le Jury est composé de 3 personnes indépendantes ne résidant pas sur la Commune. Lors du passage du jury, la Municipalité se réserve le droit de photographier les réalisations florales et d'utiliser celles-ci pour ses publications.

Chaque participant sera prévenu du jour de notre passage.

Une note sera mise par le jury. Le palmarès sera publié dans la presse et affiché en Mairie.

Les prix seront remis officiellement lors d'une cérémonie à la date convenue par la commission du fleurissement.

Tous les participants ayant une note supérieure ou égale à 15 pourront participer au concours départemental de fleurissement.

L'adhésion au concours entraîne l'acceptation du présent règlement et des décisions du jury.

*La commission du fleurissement*

**COMMUNE DE MARCIGNY**  
**CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025**



*« DES FLEURS POUR VOIR LA VIE EN COULEUR »*

**INSCRIPTION EN MAIRIE DU 14 AVRIL AU 31 MAI 2025**

**LE DÉCOR FLORAL DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT VISIBLE  
DE LA VOIE PUBLIQUE**

**LA CANDIDATURE DONNE DROIT À UN BON D'ACHAT DE  
PLANTS (10,00 € T.T.C.)**

**À RETIRER AVANT LE 31 MAI 2025**

**FLEURIR C'EST SE FAIRE PLAISIR MAIS C'EST AUSSI FAIRE  
PLAISIR AUX AUTRES**